



A F U L 1

BULLETIN D'INFORMATION

L'AFUL1 souhaite la bienvenue à tous les nouveaux arrivants et se tient à leur disposition pour tout renseignement quant au fonctionnement de notre copropriété.

Avec l'acquisition de votre maison, vous adhérez au règlement de l'AFUL 1. L'article huit de notre règlement (chapitre 2 - page 30) en précise les règles.

Le conseil syndical, demande à tous les résidents de respecter ce règlement.

Adressez nous vos questions à l'adresse suivante : aful1.commanderie@free.fr

ESPACES VERTS

- Depuis notre dernier bulletin d'informations spécifiques Espaces Verts, nous avons fait intervenir une société extérieure pour la tonte des pelouses.
Nos jardiniers étant en arrêt de travail jusqu'au 9 et 11 juillet inclus, nous allons faire intervenir de nouveau une société pour l'entretien des espaces verts.
- Nous demandons aux propriétaires des maisons dont les jardins sont le long du boulevard des Templiers ou d'un passage derrière ou sur le côté de leur jardin, de vouloir bien tailler en hauteur et en largeur leurs haies afin de laisser le libre passage aux jardiniers pour l'entretien des parties communes, bien entendu les ramassages de coupe devront être effectués par les propriétaires (ceci n'étant pas à la charge des jardiniers).
- Les sacs de déchets verts doivent être sortis le dimanche soir afin d'éviter qu'ils ne demeurent sur les trottoirs ou les espaces verts tout le week-end.
- Conformément à notre cahier des charges, nous rappelons que les séparations entre les pavillons doivent être de « haies vives » et non de parcloles ou claustras, ces dernières ne pouvant être installés qu'à l'intérieur des jardins.
- Il est rappelé aux résidents qu'il est **interdit** de planter des végétaux sur les parties communes. Toutes les plantations effectuées sur les parties communes, derrière les haies privatives seront systématiquement retirées par les jardiniers à la demande du bureau de l'AFUL1.

TENNIS

- Cette année le tournoi de tennis a été annulé par manque de participants.
- Depuis quelques semaines, les terrains de Tennis sont fréquemment victime de dégradations, 3 à 4 fois par semaine (verre cassé, grillage dégradé, poteau tordu). Le nettoyage est effectué par les bénévoles du bureau de l'AFUL, et ou les jardiniers. Pour des raisons de sécurité et jusqu'au nettoyage total des terrains, nous sommes dans l'obligation de fermer les tennis. Nous vous remercions pour votre compréhension.

TELEVISION

- Pour tout problème sur notre réseau, merci de contacter Monsieur Perrot au 06.44.78.73.65 ou par mail à : aful1.commanderie@free.fr
Nous vous rappelons que notre contrat d'entretien ne prévoit pas d'intervention le week-end.
- A ce jour nous n'avons pas d'information positive pour le passage de la fibre. La société Orange rencontre des problèmes de génie civil pour passer la fibre dans la résidence. Il y aura certainement des travaux à prévoir, mais Orange reste très flou sur ce sujet. Il est fort probable que l'arrivée de la fibre dans la résidence ne soit pas pour cet été.

ELECTRICITE

- Certains lampadaires sont en partie rongés à la base par les urines des chiens. Nous envisageons un remplacement. Nous demandons aux propriétaires de nos amis canins de bien vouloir veiller à ramasser leurs déjections, des poches sont mises à disposition par la mairie d'Elancourt, les jardiniers et les copropriétaires vous en remercient.

VOIRIE

- A chaque intersection le long du boulevard des TEMPLIERS, des bordures ont été posées afin de garantir une meilleure sécurité et permettre l'accès aux bornes incendie.
- Des panneaux de signalisation ont été mis en place en divers endroits de la résidence, afin de faciliter le déplacement des véhicules dans un sens de circulation unique, ceci au vu du stationnement de plus en plus important sur les voies. Il a été tenu compte pour cette signalétique, du sens de circulation le plus fréquent ainsi que du passage des éboueurs.
- Les propriétaires de véhicules en état d'épavisation peuvent demander **l'enlèvement gratuit** en s'adressant à la Police Municipale.

AIRE DE JEUX

- Le remplacement d'un jeu usagé et le complément de sable sont envisagés, mais vu le prix, un réaménagement complet serait peut-être plus judicieux ? Une étude est en cours pour le remplacement d'une partie de sable par un sol souple.

VITESSE

- N'oubliez pas que la vitesse est limitée à 30 Km/h dans la résidence. Pensez à le rappeler à vos divers visiteurs.

STATIONNEMENT

- Face aux problèmes récurrents de stationnement, nous vous demandons d'utiliser au mieux vos garages et sous-sols afin de libérer des places de parking.

RAPPEL :

IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE STATIONNER SUR LES PELOUSES COMMUNES ET TROTTOIRS DANS TOUTE LA RESIDENCE AINSI QUE SUR LE BOULEVARD DES TEMPLIERS
(les véhicules en stationnement gênant ou dangereux pourront être enlevés par les services de Police, le code de la route s'applique sur toute la résidence).

ENTRETIEN CANALISATIONS

- Nous vous rappelons que pour tout problème d'engorgement de vos canalisations vous devez prendre contact avec M KOLODZIEJ, il prendra alors contact avec SANITRA, la société qui effectue l'entretien de nos canalisations.

EAUX PLUVIALES

- Les propriétaires ou résidents ayant un garage en sous-sol doivent régulièrement nettoyer les canalisations d'évacuation des eaux pluviales situées au pied de la porte de garage. Pour tous, nous vous rappelons que les avaloirs de nos rues ne doivent en aucun cas recevoir les résidus de peinture et diluants, cela génère des pollutions graves (rue de Cressac et Paulhac ces incivilités ont été constatées).

EAUX USEES

- Veillez à ne jamais jeter dans vos toilettes quelques lingettes que ce soit, même si sur l'emballage il est indiqué produit biodégradable. Une canalisation principale a été ainsi obstruée à cause de ces lingettes.

Les canalisations d'évacuation des eaux usées (évier, lavabo, douche, baignoire, WC ...) doivent être régulièrement entretenues pour éviter tout désagrément onéreux.

COMPOSITION DU BUREAU

NOM	FONCTION	ADRESSE	TELEPHONE
M. BOUTELEUX	Président	18, rue de Laon	01 34 82 68 59 06 68 10 56 15
M. KOLODZIEJ	Vice-président Assainissement	16, rue de Charnay	01 30 51 82 33
M. COULLANDREAU	Vice-président Électricité, Espace Vert	4 av de Cressac	01 30 66 01 01 06 87 39 87 13
M. PIONNIER	Trésorier & Communication	17, place d'Acre	09 52 42 61 81 06 86 34 78 20
M. BALL	Trésorier adjoint	20, rue de Paulhac	01 30 50 02 32
M. DELEFOSSE	Adjoint Espace Vert & Webmestre	28, place Philippe Le Bel	07 85 93 81 61
M. PERROT	Télévision	11, Rue de Montmorency	06 44 78 73 65
M. GODIGNON	Assurance, Adjoint TV	30, av des croisades	01 30 51 14 16 06 84 50 78 78
M. SAILLARD	Tennis	7, place d'Acre	01 30 69 85 75
M. MARIE	Secrétaire, Voirie, Aire de jeux	21, place d'Acre	06 81 77 72 97

Pour rappel, voici la charte du bon voisinage applicable dans notre ville et bien évidemment dans notre résidence aussi.

14



Charte du bon voisinage



A adopter, conserver, partager, afficher, copier, personnaliser...



J'aime ma ville et je lui montre...

- Je dépose mes sacs-poubelles dans les locaux prévus à cet effet, jamais devant ma porte ou dans la rue. J'attends le jour de collecte pour sortir mes bacs ou mes encombrants.
- Je respecte la propreté des espaces communs comme des espaces publics et je veille à nettoyer rapidement en cas de salissure accidentelle.
- Je ne jette ni ne secoue rien par mes fenêtres. Je n'étends pas de linge à la vue des voisins. Je ramasse mes mégots de cigarette lorsque je suis fumeur.

Je fais vœu de silence...

- Je ne bricole pas le dimanche. Je ne tonds pas ma pelouse non plus. Je m'arrange pour le faire en semaine, de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h et le samedi, de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- Si je dois effectuer des travaux ou fêter un événement, je préviens mes voisins et je fais mon possible pour modérer les nuisances.
- Je baisse le son de ma TV, ma radio, mon instrument de musique et je retire mes chaussures bruyantes lorsque je vis en étage.
- J'évite les éclats de voix ou les jeux d'enfants dans les parties communes ou sous les fenêtres de mon voisin.

Je suis l'ami des bêtes, mais...

- Je tiens mon animal en laisse. Chien ou chat, je ne le laisse pas divaguer et je ramasse ses déjections.
- Je m'assure que mon compagnon n'est pas une nuisance (bruit ou odeurs) pour mes voisins.
- Je ne nourris pas les animaux errants (pigeons, chats...) afin de limiter leurs nuisances.

Je roule courtois...

- Je circule lentement dans le quartier et dans les parkings communs et je ne stocke pas d'objets dangereux ou inflammables dans les garages ou sur les balcons.
- Je veille à ne gêner personne lorsque je stationne mon véhicule, donc je ne me gare ni sur les trottoirs, ni sur les places privées, handicapées ou sur les accès pompiers.

Et chaque année...

J'organise et/ou participe à la Fête des Voisins, en partenariat avec la Ville, pour créer de la convivialité !

Contacts utiles

Service environnement : 01 72 67 81 04

Police municipale : 01 30 66 44 17

Bien vivre ensemble à Elancourt, c'est l'affaire de tous.